



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Publication Immédiate

### **Signature du protocole d'échange d'informations sur les maladies animales pour le groupe Karamoja**

**ADDIS ABEBA, 18 juillet 2024** - Le Centre de l'IGAD pour le Développement des Zones Pastorales et de l'Élevage (ICPALD) a signé aujourd'hui le protocole de partage d'informations sur les maladies animales pour le cluster Karamoja qui couvre l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan du Sud et l'Ouganda.

Les chefs des services vétérinaires des quatre pays ont signé le protocole lors de la réunion organisée par l'ICPALD, qui a été financée par la Banque Africaine de Développement (BAD) et qui a rassemblé des participants des groupements de Dikhil et de Karamoja.

La signature de ce protocole facilitera la collecte et le partage d'informations sur les maladies animales dans les zones transfrontalières, ce qui est essentiel pour soutenir une prise de décision efficace et opportune afin de prévenir la propagation des maladies animales.

Au cours de la réunion de deux jours qui s'est tenue du 18 au 19 juillet 2024, le calendrier conjoint de vaccination et de surveillance et le cadre de mise en œuvre ont été mis à jour, dans le but de renforcer le contrôle des maladies animales transfrontalières (MAF) et des zoonoses au sein des groupements. Ces discussions étaient basées sur les protocoles d'accord transfrontaliers opérationnels actuels. Dans le passé, l'ICPALD a facilité la signature de protocoles d'accord transfrontaliers entre les pays de l'IGAD, tels que le protocole d'accord du groupe Karamoja. Le protocole d'accord renforce non seulement la surveillance conjointe des maladies et la vaccination synchronisée, mais aussi le commerce du bétail.

En tant que mesure préventive, cette pratique de surveillance des maladies contribue à réduire les risques liés à la santé animale et les conséquences majeures des épidémies sur la production alimentaire et les moyens de subsistance. Un service vétérinaire transparent, qui procède à une notification rapide et précise des maladies, aide les pays frontaliers à prendre des mesures en temps utile et renforce

INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT

la crédibilité des partenaires commerciaux. De même, cette pratique favorise un commerce équitable et sûr des animaux et des produits d'origine animale.  
Ressource supplémentaire : Protocole d'échange d'informations

## Informations Générales

La région de l'IGAD compte plus de 532 millions de têtes de bétail, y compris la volaille, ce qui représente un énorme potentiel de création de richesses et de progrès économique. Une grande partie du bétail est produite par des systèmes pastoraux et agro-pastoraux dans les terres arides et semi-arides (ASAL) où la mobilité fait partie du système de production. Les déplacements saisonniers du bétail impliquent le franchissement de frontières internationales où les maladies transmissibles sexuellement se propagent facilement d'un pays à l'autre.

En outre, le contrôle ou la gestion des maladies transmissibles nécessite une coopération entre deux ou plusieurs pays voisins, afin d'atténuer la menace que représentent les maladies pour l'économie, le commerce et/ou la sécurité alimentaire des pays touchés. Les mouvements transfrontaliers saisonniers du bétail, à la recherche d'eau, de pâturages et d'opportunités commerciales, contribuent à la propagation des maladies transmissibles sexuellement. Il est donc nécessaire d'adopter une approche harmonisée de la gestion des maladies transmissibles afin de limiter la propagation et les pertes économiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé, l'ICPALD a facilité les discussions techniques sur le partage efficace d'informations sur les maladies animales en vue d'une action immédiate. En conséquence, les pays du groupe Karamoja, mentionnés ci-dessus, se sont mis d'accord sur un projet de protocole de partage d'informations sur les maladies animales, qui a été validé en octobre 2023.

Pour être pleinement opérationnel, le protocole a ensuite été signé le 18 juillet 2024 à Addis-Abeba (Éthiopie) par les CVO des pays, à savoir : Fikru Regassa d'Éthiopie, Azegele Allan du Kenya, Agol M. Kwai du Sud-Soudan et Anna Rose Okurut Ademun de l'Ouganda.

L'ICPALD se félicite du soutien financier de la BAD, par le biais du Programme de renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Corne de l'Afrique (BREFONS), pour cette activité.



### Pour les demandes des médias, veuillez contacter

Christine Norah, chargée de communication, ICPALD, [christine.norah@igad.int](mailto:christine.norah@igad.int)  
Dr. Ameha Sebsibe, responsable de l'élevage et de la pêche, ICPALD, [ameha.sebsibe@igad.int](mailto:ameha.sebsibe@igad.int)

INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT